

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 31/07/2020

**Littoral : sécurité en mer
Opération contrôles vitesse dans la baie des Sables d'Olonne**

Le 29 juillet 2020, l'Unité Littorale des Affaires Maritimes de la DDTM de la Vendée a procédé en collaboration avec la Police Nationale à des contrôles de vitesse dans la bande des 300 mètres devant le port des Sables d'Olonne. Ces opérations de contrôle de vitesse des navires sont renouvelées tout au long de la saison estivale avec les services de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale devant tous les ports vendéens.



Ce 29 juillet, des vitesses de 19 à 21 nœuds ont été relevées alors que la vitesse maximale autorisée dans la bande des 300 mètres devant le port des Sables d'Olonne est de 5 nœuds.

Les contrevenants encourent une suspension ou le retrait définitif de leur titre de conduite en mer des navires de plaisance à moteur.

Des journées de prévention et de sensibilisation aux dangers liées aux sorties en mer, sont organisées pendant la période estivale, dans le cadre de la campagne de sécurité de loisirs nautiques. L'ensemble des moyens de l'État du département agissant en mer sont ainsi coordonnés par la Délégation à la Mer et au Littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Vendée afin de rappeler les règles en vigueur et dissuader la commission d'infractions.

**Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon